**MAIRIE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 4 AVRIL 2025**

**Etaient présents :**

| | | |
|---|---|---|
| **Denis BARROT** | **Philippe BOUTEILLE** | **Alexandra CHEVALIER** |
| **Edward MORGAN** | **Mélanie PEREZ** | **Camille ROBESSON** |

**Membres en exercice : 10**
**Membres présents : 6**
**Membres excusés : Eric DUTRIEVOZ – Guy FRACHE – Pierre LUCIANI – Eric MARCEL**
**Convocation : 31 mars 2025**
**Secrétaire de séance : Edward MORGAN**

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 4 avril 2025 à 19h30 en mairie sous la présidence du Maire Monsieur Philippe Bouteille.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

## FINANCES

### 1/ Décisions préalables au vote du budget primitif

En préambule de la présentation du budget primitif, Monsieur le Maire et Madame l'adjointe aux finances proposent aux conseillers :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières cette année et donc de rester sur les taux existants à savoir : 37.17% pour le foncier bâti, 29.82% pour le foncier non bâti et 20.41% pour la taxe d'habitation,
- De fiscaliser la contribution du Syder (Syndicat Départemental d'Energie du Rhône) correspondant à 18 339.78€ et celle du SIBA (Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues) correspondant à 3 925€ en 2025,
- Parmi les 313 612.13€ de résultat cumulé 2024, d'affecter à la section d'investissement 2025 le montant de 84 358.29€ pour la mise en œuvre des projets d'investissement listés ci-dessous et de conserver 229 253.84€ pour les fonds propres de la Commune,
- De provisionner 19 400€ de subvention selon la ventilation suivante : 17 000€ pour l'association Les petits Ocques rouges, 350€ pour l'Association à Domicile en Milieu Rural de Chazay d'Azergues (ADMR), 110€ pour l'Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP), 50€ pour l'association des anciens combattants de Lozanne, 50€ pour l'association gérontologique domiciliée à Anse, 100€ pour l'association Docteur Clown, 450€ pour l'Association Intercommunale d'Education et de Développement de la Musique de Charnay et Chazay d'Azergues (AIEDM) et 125€ pour la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Ils rappellent également la nécessité de subventionner à hauteur de 1000€ l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCC) Fossilea, comme cela est acté dans les statuts de l'EPCC à l'article 22.

**→ Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents VOTENT POUR :**

- **La reconduite des taux des taxes foncières pour 2025 comme pour 2024,**
- **La fiscalisation de la totalité des contributions des syndicats intercommunaux du Syder pour 18 339.78€ et du Siba pour 3 925€,**
- **L'affectation de 84 358.29€ de résultat cumulé 2024 pour le financement des projets d'investissement 2025,**
- **La provision de 19 400€ de subventions à verser aux associations sus mentionnées et à l'EPCC Fossilea dans les montants précisés ci-dessus.**

**2/ Budget primitif**

L'adjointe aux finances présente le budget primitif. Il est à retenir, en section de fonctionnement (section correspondant aux dépenses/recettes qui reviennent chaque année) :

- 360 082€ de dépenses prévisionnelles 2025, soit un montant équivalent à celui prévisionné en 2024 (à 316€ près),
- 404 528,98€ de recettes prévisionnelles 2025, soit un montant de 4.4% inférieur à celui prévisionné en 2024 eu égard aux légères baisses enregistrées dans les dotations de l'Etat et aux incertitudes qui pèsent sur l'attribution du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux.

Les différentes optimisations financières mises en place depuis 3 ans et en particulier celles ayant trait à l'informatique opérées récemment ont également été présentées en conseil.

Il est à retenir, en section d'investissement :

- 208 851€ de dépenses prévisionnelles 2025, soit un montant largement supérieur au montant prévisionné habituellement (et de 18% supérieur à celui prévisionné en 2024). Ces dépenses prennent en compte :
  - ✓ le remboursement des deux emprunts encore en cours pour 51 472€ correspondant à 25% des dépenses d'investissement 2025,
  - ✓ la construction de l'extension du cimetière prévue initialement en 2025 et différée à 2024 pour 119 844€ correspondant à 57% des dépenses d'investissement 2025,
  - ✓ le paiement en 2025 du site Internet de la Mairie voté sur le budget 2024 pour 4765.2€ correspondant à 2% des dépenses d'investissement 2025,
  - ✓ ainsi que différents projets d'investissement actés lors du précédent conseil municipal pour 32 769.8€ correspondant à 16% des dépenses d'investissement ciblées sur les postes suivants : deux chicanes qui seront installées aux entrées du chemin du Mont Saint-Jean et des Garennes, la dématérialisation des concessions du cimetière, la fin des travaux du chemin des écureuils, le remplacement de 3 ordinateurs (un en mairie, deux à l'école), l'acquisition d'une tablette pour la garderie et autre matériel informatique en cours de réflexion pour l'école, des barres-platines pour le gymnase, un porte manteaux un bidon de récupération d'eau de pluie une table et dix chaises pour la garderie, un deuxième four pour la cantine et le remplacement d'un poteau incendie devenu vétuste.
- 208 851€ de recettes prévisionnelles 2025 issue pour partie des fonds propres de la Commune, pour partie de subventions accordées à la municipalité par l'Etat et le Département.

A savoir également que la stratégie retenue à ce jour, après étude de scenarios d'emprunts, est de recourir à l'auto-financement des investissements futurs.

**→ Après avoir entendu les détails financiers et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE le budget primitif.**

**3/ Fongibilité des crédits**

Enfin, Monsieur le Maire et Madame l'adjointe aux finances rappellent que la nomenclature M57 adoptée depuis 2024 prévoit, dans le cas où des délais de gestion d'une décision modificative ne permette pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un montant suffisant, de permettre Monsieur le Maire à opérer à des mouvements de crédits. Ils proposent donc d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

**→ Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits entre chapitres, dans le cadre de la fongibilité prévue par la M57, dans les limites suivantes :**

- **en section de fonctionnement, pour 7,5% des dépenses réelles de la section,**
- **en section d'investissement, pour 7,5% des dépenses réelles de la section.**

**POINT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME**

Monsieur le Maire et Monsieur le conseiller en charge de l'urbanisme présentent les dossiers d'urbanisme déposés depuis le 1er janvier 2025 et à savoir :

- 1 permis de construire modificatif qui a été accepté,
- 1 déclaration préalable de changement de destination qui a été acceptée,
- 1 déclaration préalable de mise en place de panneaux solaires thermiques qui a été acceptée,
- 2 déclarations préalables d'installation de piscine hors sol qui ont été acceptées,
- 3 déclarations préalables de construction d'un mur en limite de propriété qui ont été acceptée, et dont une a fait l'objet d'une opposition non recevable par la mairie car la problématique soulevée relève du droit privé,
- 1 déclaration préalable de division parcellaire qui a été annulée et sera re-présentée sous un autre format.

Le constat est fait que peu d'habitants font leur déclaration d'achèvement des travaux (DAACT) et que la Commune perçoit peu de taxe d'aménagement depuis la réforme nationale mise en place le 1er septembre 2022 (loi n°2020-1721). Un courrier d'accompagnement à l'arrêté de décision a été mis en place depuis 6 mois et rappelle aux administrés l'obligation qui leur incombe de déclarer la fin de leurs travaux à la DGFIP dans les 90 jours qui suivent la fin des travaux. La déclaration d'achèvement des travaux est également jointe à ce courrier et à l'arrêté de décision. Des échanges avec la DGFIP sont en cours pour comprendre les retards de paiements sur la Commune.

**ENFANCE**

**1/ Retours du conseil d'école et point sur les travaux demandés**

Les conseillers en charge des affaires scolaires font état du conseil d'école du 11 mars dernier ; un conseil d'école court, constructif et apaisé et qui n'a pas soulevé de problématiques particulières.

Au sujet de l'entretien et de la maintenance des bâtiments, voici les demandes qui ont été formulées et les réponses apportées par le conseil municipal :

- un anti-pince doigts pour la porte extérieure de la maternelle acceptée par le conseil municipal,
- le changement des films solaires apposés sur les fenêtres de la classe maternelle et d'isolation des vitrages du hall mise en attente par le conseil municipal,
- l'installation d'une cabane pour les trottinettes qui sera étudiée mais sans garantie d'une mise en place.

**2/ Le Conseil Municipal des Enfants**

Les conseillers en charge des affaires scolaires font état des actualités du CME :

- la visite de la caserne des pompiers de Chazay d'Azergues ce samedi 5 avril,
- la visite d'un centre de tri en cours d'étude,
- la mise en place d'un marché aux fleurs le samedi 10 mai prochain à la salle des fêtes de Saint-Jean-des-Vignes,
- les prochaines élections du CME le jeudi 5 juin en mairie.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Le bulletin intercommunal 2026 est coordonné par la Commune de Saint-Jean-des-Vignes. Une première réunion est organisée le 17 avril prochain, réunion à laquelle les maires des 4 communes sont également conviés ;
- Le weekend des classes en 5 aura lieu du 11 au 13 avril prochain. Un apéritif sera servi par les conseillers municipaux à l'issue de la vague prévue à 10h30 à Saint-Jean-des-Vignes ;

**SEANCE LEVEE A 21h45.**
**PROCHAINS CONSEILS : 16 mai 2025 – 27 juin 2025 et 26 septembre 2025**